



### QUELQUES ECHOS DES JEUNES

#### **Pourquoi et comment arrive-t-on dans un foyer à Lomé et que se passe-t-il ensuite ?**

Deux témoignages parmi beaucoup d'autres.

- Dans une vidéo faite lors d'une visite du CSEL à Lomé, Bokovo A. raconte. Quelques extraits :

Je suis arrivé au foyer à mes sept ans, j'arrivais en fait du village, et c'est par rapport à la précarité de la situation sociale de de ma famille, de mes parents, je vais dire, leurs moyens ne pouvant pas m'instruire, me nourrir et prendre en charge mon quotidien, donc que j'ai atterri au foyer par le biais de la sœur Jeannine. Donc, du foyer, j'ai pratiquement tout fait, c'est à partir du foyer que j'ai été scolarisé, j'ai eu mon CEPD, après je suis rentré au collège et c'est vrai qu'après le collège, j'ai un peu arrêté l'école et donc je suis rentré delà en apprentissage. Il fallait choisir ce que je devais faire comme métier, ça été un peu dur parce que je m'y attendais pas à entrer en apprentissage, mais après un grand moment de réflexion, j'ai décidé que je voulais entrer dans le bâtiment, c'est à dire j'étais un peu impressionné par l'électricité et la plomberie.

J'ai fait quand même trois ans d'apprentissage, et c'était dans une pièce de location parce que quand j'entrais en apprentissage, j'ai dû quitter le foyer, mais le foyer continuait toujours à me soutenir financièrement jusqu'à la fin de mon apprentissage. C'était dans une école de formation, ça se trouve à quelques kilomètres d'ici.

Aujourd'hui, j'ai fini la formation, et je dépends de ces métiers que j'ai appris et je travaille pour mon propre compte, donc j'assume mes responsabilités qui sont..., je suis encore en maison de location, j'arrive à payer mon loyer, à me nourrir, à prendre soin de moi, voilà. De ce pas, je dis, le métier contribue largement.

A 7 ans, j'étais parti, un peu dans l'inconnu, parce que j'étais vraiment gosse, je savais pas ce qui m'arrivait en fait. J'étais arrivé au foyer, dans un nouveau monde, je vais dire, parce que entre la ferme et le foyer, cela fait un grand contraste. On a été bien encadrés par des éducateurs, on suivait des cours de répétition, de retour de l'école, et les après-midis, tous les jours, quoi. Un emploi du temps bien spécifié.

Quitter le foyer, les séquelles me sont un peu restées parce que je venais de quitter une maison où j'avais passé toute mon enfance, c'était pour moi ma maison, un repère, Je venais de quitter cette maison pour un milieu vraiment très actif, et là, franchement, on s'y attend pas toujours vraiment, au début, ça m'a fait un petit chagrin, mais j'ai fini par m'adapter.

- Un responsable de foyer explique le parcours de A.K. Simon :

Simon est orphelin des deux parents à très bas âge. Il avait trois autres frères. Ils étaient tous confiés à un oncle paternel qui s'occupait de leur scolarisation. Malheureusement, cet oncle aussi mourut. Simon n'avait en ce moment que dix ans.

En 2004, le chef canton de la localité, très sensible à la situation des enfants, a adressé une demande au Président de l'APPEL pour le placement de Simon et un autre enfant tous en difficulté, après le décès de l'oncle paternel.

Simon a été accueilli au FOYER APPEL en Septembre 2004. Très intelligent, il occupait toujours les toutes premières places dans son cursus scolaire à partir de la classe de CE2 jusqu'au collège, puis au lycée pour enfin arriver à l'université avec mention excellent au Baccalauréat deuxième partie série A4.

En 2017, Simon a obtenu sa Licence en Germanistique à l'université de Lomé, Faculté des Lettres et Sciences humaines. En 2018, il a poursuivi ses études et a passé sa Licence à l'Institut National des Sciences de l'Education (INSE).

**Vous pouvez faire un don déductible au CSEL !  
Notre action est utile ! Elle nécessite des ressources financières.**

Quid des déductions fiscales avec le prélèvement à la source ?

Il y a eu beaucoup d'incertitudes, mais la situation est désormais claire pour les déductions fiscales des dons faits aux associations comme le CSEL :

*Le bénéfice de la réduction d'impôt pour dons à des associations acquis au titre de 2018 est maintenu. **Dès le 15 janvier 2019**, vous recevrez **un acompte de 60%** de la réduction d'impôt dont vous avez bénéficié l'année précédente (réduction payée en 2018 au titre des dépenses engagées en 2017). Le solde vous sera versé à compter de **juillet 2019**, après la déclaration de revenus qui permettra de déclarer le montant des dépenses engagées aux profit d'associations en 2018.*

Source : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/reduction-impot-don-associations>

Alors, n'hésitez plus !

- En ligne simple et rapide <https://www.helloasso.com/associations/csel/collectes/Aide-aux-enfants-des-rues>
- Par chèque, à l'ordre du CSEL, à envoyer à CSEL 11 bd Voltaire 92130 Issy les Moulineaux
- Par prélèvement ou virement, nous contacter à [contact@csel.fr](mailto:contact@csel.fr) ou par courrier

et nous vous adresserons un reçu fiscal.